



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 21/12/2020

L'entreprise iséroise Osiris parmi les 16 premiers lauréats de l'Appel à projet pour la décarbonation de l'industrie du plan France Relance

Le plan France Relance prévoit 1,2 Mds d'€ pour la décarbonation de l'industrie, afin de soutenir et accompagner les industries française dans la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Porté par l'ADEME et désormais clôturé, l'appel à projets pour la décarbonation de l'industrie a pour objectif de soutenir des projets d'investissement d'envergure dans l'efficacité énergétique au service de la transition écologique. Sa mise en œuvre prévoit une réduction de gaz à effet de serre de plus de 237 000 t Co²/an, soit une baisse de 10 % en moyenne des émissions des sites concernés.

Le 17 décembre 2020, Barbara Pompili, ministre de la Transition Ecologique, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont annoncé les 16 premiers projets lauréats, représentant un investissement total de 291 millions d'euros à l'échelle nationale, et qui bénéficieront d'une aide de 60,7 millions d'euros d'aide à l'investissement du fonds de décarbonation de l'industrie.

Parmi les lauréats, figure le groupement d'intérêt économique Osiris à Roussillon.

Le projet de décarbonation de la plateforme chimique de Roussillon prévoit notamment la mise en place d'une chaudière de valorisation énergétique des 6 000 tonnes par an de résidus de distillation de l'activité « Phénol et Cumène » produits par l'entreprise NOVAPEX (groupe SEQENS), actuellement éliminés sans valorisation énergétique.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les investissements soutenus permettront d'une part, l'arrêt de l'utilisation de charbon sur la plateforme et, d'autre part, d'atteindre une consommation de chaleur à 73% d'origine renouvelable et de récupération, réduisant ainsi les émissions de CO2 d'environ 30 000 tonnes par an. Le GIE OSIRIS porte ce projet dans un contexte global de diminution très importante de son empreinte énergétique et climatique, permise par de précédents investissements dans la chaleur biomasse, l'efficacité énergétique et la valorisation de chaleur fatale.

Deux nouveaux appels à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie seront lancés au premier trimestre 2021.

D'autres dispositifs sont ouverts sur les thématiques de l'efficacité énergétique et le soutien à la chaleur décarbonée. Ils s'ajoutent au guichet de subvention permettant aux entreprises de s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique, lancé le 10 novembre dernier et géré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Pour plus d'informations :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/premiers-projets-laureats-decarbonation-industrie>

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01